

Présidence de la République

- 8043 -

Chargeant Monsieur **Félix T. HESSOU**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, de l'intérim de Monsieur **Issa Démonlé MOKO**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire pour compter du 27 mai au 1^{er} juin 2008 .

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

Vu

La loi n°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu

La Proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;

Vu

Le Décret n°2007-540 du 2 novembre 2007 portant Composition du Gouvernement ;

Vu

Le Decret n°2008-342 du 25 mai 2008 chargeant Monsieur Issifou Kogui N'Douro, Ministre d'Etat Chargé de la Défense Nationale de l'intérim du Président de la République pour compter du 25 mai 2008 ;

DECRETE

Article 1^{er} :

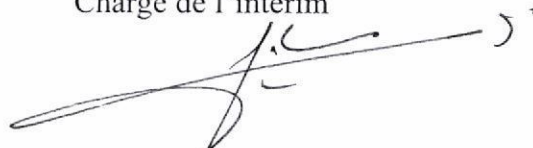
Pour compter du 27 mai au 1^{er} juin 2008, Monsieur **Félix T. HESSOU**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique, est chargé de l'intérim du Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement de Territoire pendant l'absence de Monsieur **Issa Démonlé MOKO** en mission au Cameroun.

Article 2 :

Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 mai 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
Le Ministre d'Etat, Chef du Gouvernement
Chargé de l'intérim



Issifou KOGUI N'DOURO

Ampliations :

PR : 6 - AN : 4 - CC : 2 - CES : 2 - HAAC : 2 - MDGLAAT : 4 - SGG : 2 - AUTRES MINISTERES : 26
- DEPARTEMENTS : 6 - JORB 1